



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20220314-BUR-AG-22-019-DE
Date de télétransmission : 21/03/2022
Date de réception préfecture : 21/03/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 14 mars 2022

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Plan de financement du projet de création d'un centre technique communautaire

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Michel ROSSI, Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Serge LINALE, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet de création d'un centre technique communautaire

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant le projet de création d'un centre technique communautaire mutualisé entre la commune de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le projet de création d'un centre technique communautaire au sein de la ZAE d'Erbajolo, est inscrit dans la déclaration d'intention partagée entre l'Etat, la commune de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) pour la déclinaison territoriale du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC) signée le 26 avril 2021 ;

Considérant que le projet de création d'un centre technique communautaire à un coût évalué à 5 958 000€HT ;

Considérant que le contrat de projet du 21 décembre 2021 signé entre le Préfet de la Haute-Corse et le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia établit une contribution au titre du PTIC à hauteur de 3 150 000€ ;

Considérant une participation globale à hauteur de 70% de l'Etat, une aide complémentaire de l'Etat à hauteur de 1 020 600€ interviendra au titre d'un autre fond que le PTIC ;

Considérant que la part d'autofinancement restante suite à déduction des aides sera partagée entre la commune de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia, qui seront liées par un groupement de commande ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Plan de financement du projet de création d'un centre technique communautaire

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le plan de financement du projet de création d'un centre technique communautaire et la demande auprès du Préfet de la Haute-Corse, comme suit :

	MONTANT	Taux
DEPENSES :	5 958 000.00€	
RECETTES :		
Etat - PTIC	3 150 000 €	52,87 %
Etat	1 020 600 €	17,13 %
Autofinancement groupement CAB/Bastia	1 787 400 €	30,00 %

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ces demandes de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **21 MARS 2022**
et publication ou notification
du **21 MARS 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MCGHRAOUI